



ANNEXE AU CONTRAT CADRE 2025004800

CONTRAT D'APPLICATION N° 2025004800/CS1

Date d'application : 01/11/2025 - 01/11/2026





Conformément au contrat cadre 2025004800 et en relation avec les offres de services choisies, le BENEFCIAIRE s'engage à payer au PRESTATAIRE le montant indiqué ci-après :

ARTICLE 1 : Redevance de services

Conformément à votre choix de souscrire un contrat de services **Terra** :

La ou les redevance(s) sont sur la base d'un forfait en fonction des options prévues.

Niveau de service et options choisies

Niveau de service : Terra

- Accès au package H&A éco-responsable
- Accès à l'extranet
- Accès aux data niveau 1
- Accès privilégié aux barriques d'occasion
- Garantie de recyclage des barriques
- Garantie de valorisation des barriques reprises
- Mise à disposition complémentaire des barriques (12 mois)

Groupes de services

Hora

- Franchise de 30 jours sur coûts de portage des factures tonneliers
- Mise à disposition des barriques au-delà du contrat de location pendant 12 mois, sans facturation complémentaire (12 mois x barrique)

La facturation s'établira comme suit :

- 1 échéance(s) annuelle de 432,00 € HT, terme à échoir.

Soit un total de 432,00 € HT durant la période d'application.

ARTICLE 2 : Mode de règlement

Le paiement sera effectué par prélèvement, à réception de facture.



**ARTICLE 3 : Date d'application**

Cet accord est valable pour une durée ferme d'un an et fera l'objet d'un renouvellement annuel entre les parties par décision du BENEFCIAIRE et suivant l'offre associée. Ce renouvellement fera l'objet de la signature d'un nouveau contrat d'application. A défaut, cet accord sera prolongé aux mêmes conditions et sur base des dernières redevances périodiques jusqu'à signature d'un nouveau contrat d'application ou notification par écrit du BENEFCIAIRE de son désir de résilier le présent contrat d'application après son terme.

La notice de protection des données est accessible à l'adresse : <https://halocation.fr/fr/rgpd>

Fait en autant d'exemplaires que de parties.

Pour le bénéficiaire :
DOMAINE AF GROS

A Bordeaux
Le 14 octobre 2025 | 23:13 PDT
Nom, Qualité :
PARENT Caroline
Gerante

Signature :


Signé par :

8004A79B6AEB4EA...

Pour le prestataire :
H&A LOCATION

A Bordeaux
Le 15 octobre 2025 | 08:29 CEST
Nom, Qualité :
BROUSSE Alexis
Directeur commercial

Signature :

Signé par :

4E1C6370C9EB443...



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

00001569C0004800

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) H&A LOCATION à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de H&A LOCATION. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent mandat est donné pour le débiteur en référence, il sera utilisable pour les contrats conclus avec celui-ci et aux termes desquels le débiteur donne autorisation de paiement en utilisant le présent mandat.

Créancier

Identifiant créancier SEPA (ICS) :	FR 1 0 Z Z Z 4 9 3 8 5 1
Nom du créancier :	H&A LOCATION
Adresse (N° et rue) :	38, rue Ferrère
Code postal et ville :	33000 Bordeaux

Débiteur

Nom du débiteur :	DOMAINE AF GROS
Adresse (N° et rue) :	16 Rue Pierre Joigneaux
Code postal et ville :	21200 BEAUNE
Pays :	FRANCE
N° de compte IBAN :	FR7611006210040644234000175
Code BIC :	AGRIFRPP810
SIREN / SIRET :	383 967 346

POUR UN PRÉLÈVEMENT

[X] RÉCURRENT [] UNIQUE

Date : 01/11/2025

Lieu : BORDEAUX

Signature :

Signé par :

8004A79B6AEB4EA...

Joindre impérativement un RIB / IBAN

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004.

En signant ce mandat, le débiteur, par dérogation à la règle de pré-notification de 14 jours, déclare que le délai de pré-notification des prélèvements par le créancier est fixé à 2 jours avant la date d'échéance du prélèvement.

